

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Attendez que j'aie fini. La contrainte ne s'exerce pas nécessairement au moyen de bâtons ou de gourdins.

L'hon. M. CHEVRIER: Vous en employez présentement.

L'hon. M. MITCHELL: J'affirme sans équivoque. . .

M. REID: Dites-le en termes énergiques, aussi.

L'hon. M. MITCHELL: Je suis originaire de la mère patrie, comme l'honorable député, et j'en suis fier, et je suis au courant des traditions de notre race. On ne dit pas une chose conforme aux faits en affirmant qu'on a exercé de la contrainte, et je le déclare avec toute l'énergie dont je suis capable. De fait, c'est la Croix-Rouge internationale qui s'est occupée de cette affaire, et les résultats ont justifié l'attitude prise par le gouvernement canadien. Je ne connais pas de meilleur organisme que celui-là. Je suis fatigué de voir certaines gens mettre leur conscience aussi à jour que l'est une lavallière au cou d'une femme. Je ne le cède pas à l'honorable député ni à qui que ce soit lorsqu'il s'agit de traiter les gens déceimment, sans égard à leur race, à leur couleur ou à leur croyances. L'honorable député me permettra de lui dire. . .

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Si vous posez une question, fort bien. Si vous désirez faire un discours, je vous ferai remarquer que j'ai la parole.

L'hon. M. MITCHELL: Je suis tout simplement dégouté de. . .

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Vous le serez davantage lorsque j'en aurai fini avec vous.

L'hon. M. MITCHELL: Laissez-moi exposer la question aussi clairement à l'honorable député que je l'ai fait pour l'honorable représentant de Kootenay-Est. Lorsqu'une nation est acculée au pied du mur. . .

M. STEWART (Winnipeg-Nord): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Est-ce que l'honorable député pose une question, ou non?

M. le PRÉSIDENT: Je croyais qu'il posait une question, mais si l'honorable député ne le permet pas, c'est lui qui a la parole.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Je veux bien lui permettre de poser une question, mais non de faire un discours au milieu du milieu.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable représentant de Winnipeg-Nord a la parole.

[L'hon. M. Mitchell.]

M. STEWART (Winnipeg-Nord): J'ai sous la main le *Free Press* de Winnipeg, qui ne se fait pas remarquer par une antipathie notoire envers le Gouvernement. Le 19 septembre de cette année ce journal a publié un article intitulé: "Nous regretterons le racisme". L'article renfermait le passage suivant:

Un porte-parole du Gouvernement a déclaré que, s'il pouvoit être établi qu'un Canadien d'origine japonaise a refusé de quitter la Colombie-Britannique, on pourrait lui en tenir rigueur.

Qu'est-ce donc que cela, sinon de la contrainte? Il y a plus qu'une sorte de contrainte; j'aimerais que l'honorable député le comprenne.

On nous a exposé plusieurs programmes différents à ce sujet, dont deux ou trois fort regrettables, en ces dernières années. Le premier ministre en a exposé un le 4 août de l'an dernier, puis le ministre des Affaires des anciens combattants en a exposé un autre, bien inique, en septembre. Le ministre du Travail nous a également exposé, il y a quelque temps, son programme sur cette question. Et ce soir, le premier ministre a apporté quelques modifications à ce programme. Je suppose que les décrets du conseil s'accordent assez bien avec une déclaration que je trouve dans le *Citizen* d'Ottawa, en date du 24 novembre. M. H. R. Hardy y disait que le sous-ministre du Travail, M. Arthur MacNamara, avait déclaré la veille qu'on hâtait les préparatifs dans le but d'expatrier au plus tôt dix mille Japonais. Le premier ministre en est maintenant venu à la conclusion que ces gens sont des ennemis de notre pays mais, lorsqu'il a parlé de cette question le 4 août de cette année, il lui a fallu reconnaître qu'aucun d'eux n'avait commis un acte de sabotage contre le Canada.

M. GIBSON (Comox-Alberni): Ils n'en ont pas eu la chance.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Ils en ont eu bien des occasions. J'aimerais savoir pourquoi on fait exception dans le cas des Japonais, pourquoi on n'a pas suivi la même ligne de conduit dans le cas des Allemands et des Italiens.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ferai remarquer à l'honorable député que, si un Canadien naturalisé, d'origine allemande, eût demandé à retourner en Allemagne plutôt que de rester au Canada, pour ma part j'aurais tout fait pour que l'on révoque sa naturalisation.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Je doute fort que les citoyens qui ont signé ces for-